

Image not found or type unknown



Droits concernant les congés et rtt

Par **cynik**, le **19/06/2008** à **16:29**

Bonjour,rnrnJe sais que d'une manière générale, lorsque l'on a des congés ouvrables (et non ouvrés) je dois poser mes congés du lundi au samedi ... Cela dit lorsque je pose un rtt le vendredi je ne suis plus dans l'obligation de poser le samedi ... Ma question est la suivante, ai-je le droit de faire ca uniquement sur une seule semaine ou sur plusieurs semaines qui se suivent ???rnrnMerci à tous ceux qui pourront me répondre :)rnrnJohann